



REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024

Article 1

Le règlement intérieur concerne toute personne licenciée au Club et nul ne pourra s'y soustraire.

Article 2

Toute année commencée est due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement en cas d'absence. En cas d'accident, nous procéderons à un remboursement au prorata temporis, déduction faite du coût de la licence, des périodes de congés scolaires, sur présentation d'un certificat médical.

Article 3

Dans l'enceinte de la patinoire, chaque patineur est responsable de ses effets personnels, son téléphone et ses bijoux entre autres. Le club se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Les vestiaires doivent rester propres pendant et après les entraînements, par respect envers les autres patineuses et patineurs, **et aussi par respect pour le personnel de la patinoire.**

Article 4

En cas d'absence ou de retard, nous vous demandons d'avoir la correction de prévenir les entraîneurs ou un membre du bureau (mail, sms, appels).

Article 5

Comportement

Le respect et la politesse sont de rigueur envers les entraîneurs, les bénévoles, le personnel de patinoire et entre patineurs. Un patineur perturbant le bon déroulement d'un cours ou d'une compétition par un comportement inadapté, sera sanctionné voire exclu de l'entraînement ou de la compétition par les entraîneurs, les membres du bureau ou les juges de la compétition. Les parents sont tenus de respecter les entraîneurs, les membres du bureau, les patineurs et toute personne présente dans l'enceinte de la structure, ces mêmes règles sont applicables lors des déplacements pour les compétitions d'Artistique ou de Ballet.

Article 6

Forfait

En cas de forfait sur une compétition, nous vous rappelons que le coût de l'inscription reste dû par le patineur. Pour info le club fait l'avance du coût des inscriptions au club organisateur.

Article 7

Les parents et/ou accompagnateurs n'ont pas accès aux vestiaires et ne doivent en aucun cas rester en bord de piste. Les gradins et la cafétéria sont à leur disposition.

Les entraîneurs peuvent être consultés en dehors des heures d'entraînement sur rendez-vous par mail, téléphone ou auprès d'un dirigeant.

Article 8

Entraînement hors glace et hygiène de vie

Tout au long de la saison, des cours hors glace sont proposés (Danse, PPG, etc...). Ces cours font partie intégrante du programme d'entraînement. Les patineurs concernés sont tenus d'y assister et de participer. Toute absence à ces cours peut remettre en cause sa participation aux compétitions. Le patineur doit aussi respecter son corps, faire attention à son alimentation et son rythme de sommeil (surtout à la veille d'une compétition, d'une Médaille ou bien d'un regroupement).

Article 9

Tenue d'entraînement

Filles :

Une tunique de patinage et un collant de patinage

Un justaucorps et une jupette et un collant de patinage

Une jupette et un collant de patinage avec Tee-Shirt ou Pull près du corps

Un pantalon de patinage avec Tee-Shirt ou Pull près du corps est accepté.

Veste polaire, veste polaire du club ou veste de sport sans capuches et sans lacets près du corps

Les cheveux doivent être attachés correctement.

Le leggings/ short type jeans ou fantaisie sont INTERDITS.

Garçons :

Un pantalon de patinage avec un tee-shirt ou Pull

Veste polaire, veste polaire du club ou veste de sport sans capuches et sans lacets près du corps

Les jogging de sports sont acceptés.

Article 10

GANTS et PATINS

Les gants sont obligatoires pour les groupes Initiation, Détection et Pépinière, conseillés pour les autres groupes.

Les patins doivent être cirés ou blanchis.

Les collants, protèges-patins doivent être propres, sans trous. Les patineurs devront être vigilants sur l'affûtage de leurs patins ainsi que la qualité des lacets.

Article 11

VESTE POLAIRE DU CLUB

Le Club peut prêter pour la saison sportive une veste polaire brodée avec le logo du Club

En fin de saison lors de la restitution de la veste au club, si nous constatons qu'elle est détériorée nous serons contraints de vous la facturer 50€.

Vous avez la possibilité de l'acheter au prix de 50€, si vous le souhaitez.

Article 11

MATERIEL

Pour tout achat de matériel (patins, tuniques, accessoires d'échauffements) nous vous conseillons de vous rapprocher des entraîneurs, ce qui vous évitera un achat inadapté au niveau de patinage de votre enfant ou de vous-même.

Article 12

Echauffement/ Entraînement

Les patineurs doivent consacrer **15 à 20 minutes** à l'échauffement et/ou aux étirements au sol.

Ces exercices devront être faits en bord de piste afin que les entraîneurs est une visibilité sur les éléments exécutés.

Un programme d'échauffement approprié sera donné en début de saison aux patineurs, il sera affiché sur le panneau d'information dédié au club.

Les échauffements et/ou les étirements se font **obligatoirement en baskets**.

Pour des raisons de sécurité l'accès à la glace n'est autorisé qu'en présence d'un professeur et sera fermé 5 minutes après le début des cours.

En cas de retard sans raison valable, sans que les entraîneurs ou un membre du bureau n'aient été informés de ce retard en amont, le patineur se verra refuser l'accès à la glace.

Article 13

musique de Programme

Artistique:

Les orientations des musiques de programme doivent être faites en fin de saison en mai et juin.

5 choix maximum à soumettre aux professeurs

Les choix musicaux se font en fonction de l'âge et du niveau de patinage

Les parents devront prévoir une clé USB, ainsi qu'un CD MP3 pour graver la musique retenue

Il est fortement recommander d'avoir un appareil Type MP3 pour écouter régulièrement la musique du programme pendant les compétitions.

Ballet:

Les compétiteurs auront le loisir d'écouter la musique des programmes pendant les échauffements mais nous recommandons aux patineuses/patineurs des équipes de Ballet d'avoir également un appareil type MP3 pour écouter la musique des programmes en dehors des échauffements en équipe.

Article 14

COMPETITIONS ARTISTIQUE

Les compétiteurs et leurs parents devront respecter l'heure de convocation et anticiper les éventuels changements de timing durant la compétition.

Les patineurs sont confiés dès leur arrivée à l'entraîneur présent, ils devront être coiffés, maquillés à leur arrivée et porter la veste du club OBLIGATOIRE.

L'entraîneur assurera leur préparation avant et pendant les 4 ou 6 minutes d'échauffement sur glace. Les parents ne doivent en aucun cas intervenir, ni pénétrer dans les vestiaires par respect pour les patineurs qui se changent.

Les parents sont invités à se réunir dans les gradins pour supporter les autres patineurs.

A la fin du programme, la présence du patineur et de son entraîneur est obligatoire dans le « Kiss & Cry » ou en bord de piste pour écouter les résultats ainsi que le bilan de l'entraîneur sur sa prestation.

Le patineur doit ensuite faire ses étirements. Seul l'entraîneur jugera du moment où le patineur pourra rejoindre ses parents. Quel que soit le classement, les patineurs doivent être présents en tenue complète de compétition pour la cérémonie des podiums, et adopter le comportement adéquat en compétition.

Article 15

COMPETITION BALLETT :

Les patineurs devront être en tenue officielle à leur arrivée, Tenue imposée par le Club, et porter la veste du club OBLIGATOIRE. Les entraîneurs assureront leur préparation avant, pendant et après les entraînements officiels et la compétition.

Les parents ne doivent en aucun cas intervenir, ni pénétrer dans les vestiaires par respect pour les patineurs qui se changent.

Les parents sont invités à se réunir dans les gradins pour supporter les patineurs.

A la fin du/des programmes, la présence des patineurs et des entraîneurs est obligatoire dans le « Kiss & Cry » pour écouter les résultats, et le bilan des entraîneurs sur la prestation de l'équipe.

Quel que soit le classement, l'équipe doit être présente en tenue complète de compétition pour la cérémonie des podiums et adopter le comportement adéquat en compétition.

L'entretien des tenues d'entraînement officiel, d'exercice chorégraphique (Equipe en Nationale) et le costume de Ballet est sous la responsabilité du patineur ou de ses parents.

Ces tenues doivent toujours être impeccables, pour rappel c'est aussi l'image du Club.

Les dates et lieux de compétition seront communiqués en début de saison (cela fera l'objet d'une réunion avec les parents).

Article 16

STAGES « ARTISTIQUE ET BALLETT

Des stages d'Artistique et de Ballet sont organisés sur chaque période de congés scolaires

Les stages d'Artistique sont fortement conseillés pour une bonne progression au cours de la saison sportive, pour les groupes Compétition, Pré compétition et Pépinière cela leur permet une bonne préparation pour les compétitions auxquelles ces patineurs vont participer.

Pour les équipes de Ballet, les stages sont obligatoires ainsi que la préparation au sol en extérieur et au gymnase. Les dates de stages seront communiquées en début de saison. Tout patineur ne participant pas aux stages peut compromettre, par son absence, sa participation en compétition.

Article 17

STAGES D'ETE

Les entraîneurs peuvent organiser un/des stages d'été (*Juillet et/ou Août*), afin de préparer la saison suivante (montage des programmes, technique sur glace et au sol, mise en condition physique..). Il est recommandé aux patineurs d'y participer. Les patineurs doivent privilégier les stages organisés par les professeurs du club dans lequel ils sont licenciés.

Un patineur souhaitant participer à un stage extérieur devra au préalable en faire la demande auprès du bureau et des entraîneurs et obtenir leur accord.

Article 18

COURS PARTICULIERS:

Les patineurs licenciés au sein du club ont l'interdiction de prendre des cours avec des entraîneurs extérieurs au club. Tout patineur souhaitant prendre des cours supplémentaires devra en faire part aux entraîneurs du Club afin de voir leurs disponibilités. Tout patineur ne respectant pas ce processus pourrait s'exposer à des sanctions.

Article 19

RESPONSABILITE

Les patineurs sont sous la responsabilité du Club Argenteuil Sports de Glace pendant la durée des cours sur lesquels ils sont inscrits, en dehors de leurs créneaux d'entraînements la responsabilité revient aux parents ou accompagnateurs des enfants. Il est important que les enfants en bas âge, groupe initiation et détection en particulier, soient toujours accompagnés par un adulte.

Article 20

Médailles/Compétitions

Les entraîneurs et eux seuls peuvent décider de l'aptitude de l'enfant à être présenté à une session de médaille, l'inscription doit impérativement être validée par les parents car payante.

Le changement de catégorie doit également être validé par les parents car la différence de cotisation est à la charge des parents.

Les inscriptions en compétition sont décidées par les entraîneurs, s'ils considèrent que la patineuse ou le patineur est prêt à participer à la manifestation. Les parents doivent impérativement donner leur accord car l'inscription est payante ainsi que tous les frais qui peuvent en découler.

Article 21

Ce règlement sera porté à la connaissance de tous les adhérents au Club Argenteuil Sports de Glace, et devra être remis signé auprès des membres du bureau pour valider l'inscription. Une copie de votre document signé vous sera remise.

Fait à Argenteuil le 30 Aout 2023 .

Présidente Argenteuil Sports de Glace
Mme Joëlle CAPRON

Secrétaire du Club Argenteuil Sports de Glace
Mme Claudine LORIC

Entraîneurs du Club Argenteuil Sports de Glace
M Alexandre WYTS
Mme Auréline GUERIN
Mme Cynthia CAPRON